

Comment se passe la séparation d'un couple pacsé ?

Pour mettre fin à un pacte civil de solidarité notarié. Vous devez, quelle que soit votre nationalité, adresser une déclaration conjointe de dissolution de Pacs. Vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n°15789. Chaque partenaire doit joindre à l'envoi la photocopie d'un document d'identité. Vous devez envoyer ce formulaire au notaire qui a enregistré le Pacs, par courrier RAR.

Le notaire procède à l'enregistrement de la dissolution du Pacs. Il informe vos mairies de naissance. La dissolution du Pacs est indiquée en marge de vos actes de naissance. Vous pouvez [demander un acte de naissance](#) pour vérifier que la dissolution du Pacs a bien été ajoutée en [marge de votre acte de naissance](#).

Si vous êtes étranger né à l'étranger, la mention de la dissolution est inscrite sur le registre du service central d'état civil du ministère des affaires étrangères. Le notaire vous adresse, par courrier, une confirmation d'enregistrement. Il conserve votre déclaration écrite conjointe de dissolution.

La dissolution du Pacs prend effet entre les partenaires, à partir de son enregistrement par le notaire. Chaque partenaire reprend ses biens personnels. Les biens communs sont partagés [en fonction des règles fixées par le Pacs](#). Chacun peut prouver par tout moyen qu'il est propriétaire d'un bien.

En cas de désaccord, vous pouvez faire appel à votre notaire sur les points suivants :

- Les conséquences patrimoniales et fiscales de la rupture,
- La vente immobilière des biens du couple,
- Le rachat par l'un des partenaires du bien immobilier du couple,
- La révocation du testament rédigé au profit du partenaire,
- ...